

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

9^{me} Année.

SAMEDI, 14 NOVEMBRE 1891. Vol. XVIII, No 20.

SOMMAIRE :

I A propos de quêtes. — II Fonctionnaires du Christ. — III Quant Jésus Glana. — IV L'institution de Nazareth, pour les jeunes aveugles, (suite). — V Le centenaire du séminaire des Sulpiciens de Ste-Marie à Baltimore. — VI Les Trappistes d'Oka. — VII Question touchant les scapulaires. — VIII L'archevêque d'Aix. — IX Chronique, ordinations.

A PROPOS DE QUÊTES

Nous croyons opportun de rappeler le décret porté par le septième Concile de Québec, au sujet des quêtes faites pour des œuvres de piété.

Les décrets d'un concile provincial, comme chacun sait, obligent en conscience tous les catholiques qui vivent dans la province.

D'après le décret XIV du septième Concile, une permission écrite accordée par l'évêque au curé, ou au prêtre que cela concerne, est absolument nécessaire pour organiser des concerts, des excursions, des bazars ou des banquets au profit d'œuvres pies. Les réunions de ce genre ne doivent point avoir lieu les dimanches et les jours de fêtes ; et il faut en bannir l'usage des boissons enivrantes.

Le dernier paragraphe du même décret se lit comme suit :

« A moins d'une permission spéciale obtenue par écrit de l'Ordinaire de chaque diocèse, il est défendu de promettre, par les journaux, par des lettres circulaires, ou d'une manière privée, des messes en faveur de ceux qui donneront une aumône pour